

\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET  
28 Avril 2018**

**PROCES-VERBAL**

La 90<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 28 avril 2018 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Patrick HELAINE représentant Monsieur Jean Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Michel MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, Messieurs Hubert DROUIN et Jean FLEURY, Vices Présidents de la FDC45.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents. Il annonce que M. le Préfet rejoindra l'assemblée en cours de matinée pour clore la séance.

Le Président donne la parole à Monsieur Patrick HELAINE qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 avril 2017. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

**RAPPORT MORAL**

Le Président fait lecture de son rapport moral :

*« Mesdames, Messieurs chers amis*

*Comme chaque année nous nous retrouvons ici à Sully pour cette Assemblée Générale au cours de laquelle nous allons évoquer nos activités de 2017 mais aussi celles à venir.*

*Au niveau national l'excitation est au maximum, les réformes s'enchaînent à un rythme effréné, nous verrons tout à l'heure que nous avons les nouveaux statuts des fédérations à adopter. Le système des élections fédérales est modifié puisqu'à partir de 2022 les candidats seront élus par liste entière sans panachage pour une durée de 6 années. Un changement capital par rapport à ce qui se faisait jusqu'à maintenant, où la moitié des administrateurs était rééligible tous les 3 ans. Cette nouvelle disposition me laisse parfois perplexe, changer complètement d'équipe d'un coup avec peut être un changement de politique radical. L'expérience, l'histoire nous dira si cette réforme est bonne. Nous devons les adopter car les statuts des fédérations départementales doivent être conformes à un modèle adopté par le ministre chargé de la chasse. Autre modification que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience. Elle était dans les ambitions du candidat Schraen. Inimaginable, utopique il y a quelque temps elle devient maintenant une réalité car le Président de la Fédération Nationale a eu l'entier accord du Président de la République pour lancer cette grande réforme, une réforme ambitieuse sans précédent, une nouvelle page de la chasse française s'écrit, le permis national à 200€. Les objectifs de cette nouveauté sont de redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs, de favoriser leur mobilité, par voie de conséquence développer l'économie rurale et rendre ce permis accessible au plus grand nombre.*

*Au préalable, cette nouvelle disposition doit être validée par la loi de finances de l'automne 2018 avec une mise en application au mieux pour la saison 2019/2020. Il va donc falloir patienter un peu. Mais derrière cette réforme sans précédent, nous allons devoir nous adapter. Le permis départemental existera toujours, mais si la différence entre un départemental et national est minime tous les chasseurs s'orienteront*

vers le national. Le problème survient car dans le permis départemental, il y a le timbre grand gibier ou sanglier chez nous qui alimente le budget dégâts. Si nous voulons un permis départemental attractif il faut une différence significative entre les 2 titres c'est-à-dire envisager la suppression de cette redevance, autrement dit trouver d'autres ressources pour indemniser les dégâts agricoles. D'autant plus que les 2 comptes d'exploitation (dégât et général) vont fusionner, il ne restera plus qu'un compte d'exploitation et un bilan. Cette simplification et cette réforme nous amène à engager une réflexion de fond d'une grande importance dans la comptabilité et la trésorerie de la Fédération. Nous y travaillons déjà car l'exercice est périlleux et d'une grande difficulté. Alors par quels tours de magie ce permis national sera moitié moins cher ? Dans cette validation nationale vous avez remarqué que vous payez une redevance à L'ONCFS à hauteur de 225 €. C'est cette redevance que le Président Schraen veut abaisser à 43 €. Le budget de l'ONCFS sera ainsi amputé de 43 millions d'Euros. Ce montant sera financé dorénavant par les agences de l'eau. Cette réforme ne doit pas conduire à la réduction des moyens pour l'ONCFS, qui joue un rôle essentiel de police environnementale, de proximité, qui est indispensable à l'échelon départemental, aux gestionnaires des espaces, des espèces et également aux élus locaux. Elle doit au contraire conforter sa place et avoir les moyens nécessaires à assurer les missions qui lui sont confiées. Cette grande réforme a été votée par 92 % des présidents de fédérations réunis à l'occasion du congrès national à Lyon en Mars dernier. Ce projet doit maintenant arriver à terme le plus rapidement possible. Nous l'attendons avec impatience.

A l'occasion de ce congrès Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), et Robert Azais, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) ont signé une convention de partenariat. Ce document a pour objectif de permettre une collaboration étroite entre les usagers de la nature que sont les randonneurs et les chasseurs, afin de renforcer le « bien vivre ensemble » et la compréhension mutuelle. Dans notre département nous avons déjà d'étroites relations avec les randonneurs. Cette convention renforce si besoin notre collaboration. Je ne peux clore le débat national sans aborder la chasse des oies en février. L'ancienne ministre Ségolène Royale avait donné des instructions à la police de chasse afin de ne pas verbaliser les actes de chasse pour cette espèce commis durant ce mois de février. Le conseil d'état n'a pas apprécié cette mesure et c'est la raison pour laquelle cette chasse n'a pas été possible cette année. Le Président de la République s'est engagé et a annoncé le 15 février que cette pratique sera autorisée pour les 3 espèces d'oie en février 2019. Affaire à suivre.

Je vais aborder un autre point inquiétant celui-là est très préoccupant. Mes compétences en pathologie des espèces gibier étant très limitées voire nulles, je vous en parle en chasseur de base que je suis. Il s'agit de la peste porcine africaine. C'est un virus qui touche les suidés (porcs et sangliers). Il ne se transmet pas à l'homme, ce n'est pas une zoonose, heureusement. Bien présent en Europe de l'est (Estonie, Pologne, Roumanie, république Tchèque, Ukraine, Biélorussie etc) il est aux portes de l'Allemagne, pays grand producteur de porcs. La première contamination se traduit par une mortalité rapide et importante (voire 100%) d'adultes et jeunes bien portants surtout dans les populations très denses. Les principaux symptômes sont des légions hémorragiques, une démarche chancelante, des convulsions, des lésions cutanées. Nous devons être extrêmement prudents face à ce fléau qui nous menace. I seul cas en France et ce serait la catastrophe pour la filière porcine qui ne pourrait plus exporter. Ce virus peut arriver chez nous, pas uniquement par la faune sauvage mais surtout par les activités humaines ; je m'explique : nous savons qu'il est très résistant dans les matières d'origines animales, au froid, à la chaleur, dans les effluents d'élevage par exemple les eaux grasses et bien ce sera plus probablement l'homme le principal vecteur de transmission par le tourisme de chasse, voyageurs avec des habits souillés, véhicules et matériel. Cette invasion du territoire sera subite et imprévisible. Nous n'en sommes pas à ce stade, ne cédon pas au catastrophisme et à la psychose. Nous ne pouvons ignorer ce phénomène et je me devais de vous en faire part.

Toujours dans les maladies animales, le lièvre subit lui aussi l'assaut de différents virus le RHDV2, EBHSV et brucellose. Localement, lapins et lièvres partagent les mêmes souches de virus, ce qui montre que les passages de virus d'une espèce à l'autre sont assez fréquents. Vous avez constaté lors de la dernière saison de chasse une diminution des effectifs de lièvre. Ce qui est encourageant, ce sont les indices kilométriques d'abondance de printemps qui marquent une certaine stabilité ou une très légère baisse. Aussi, il est de notre devoir d'être extrêmement prudent quant à ce gibier qui est aussi le symbole de nos chasses de plaines. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration, suite à des échanges nourris et parfois enflammés mais toujours courtois, a proposé à l'administration une ouverture retardée de 15 jours pour cette espèce.

*La Fédération régionale des chasseurs du Centre Val de Loire est la structure régionale qui défend la chasse et représente les chasseurs auprès des administrations et collectivités qui gèrent de plus en plus tout ce qui concerne l'environnement et la nature (et notamment l'enveloppe des subventions). Elle participe ainsi activement aux travaux d'élaboration des politiques environnementales, agricoles et forestières qui touchent de près notre activité chasse. On peut citer la politique relative à la trame verte et bleue, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires ou encore le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires qui abordera notamment les relations entre l'état sanitaire de la faune sauvage et les élevages d'animaux de rente. Parallèlement à cela la fédération régionale est associée à des programmes d'actions pour approfondir les connaissances sur la biodiversité et les espèces gibier dont elles font partie, mais aussi sur l'amélioration de la capacité d'accueil des territoires pour la petite faune de plaine en particulier et les migrateurs. Les fédérations mènent depuis une quarantaine d'année des opérations d'implantation de haies et de jachères ; mais la fédération régionale a également entrepris, avec les partenaires du programme régional Agrifaune que sont la chambre régionale d'agriculture, l'ONCFS, Hommes et territoires et la FRESA, des actions de sensibilisation et de démonstration de pratiques et aménagements favorables à la faune comme sur les intercultures agrofaunistiques favorable au petit gibier mais aussi aux insectes pollinisateurs par exemple, ou encore sur la gestion adéquate voire la réhabilitation de bords de champs riches en biodiversité. Des pratiques de destruction de couverts sont également évaluées en termes de mortalité de la faune sauvage ; après la coupe de foin, c'est l'impact de broyage des intercultures qui est étudié actuellement, afin d'estimer l'efficacité des barres d'effarouchement longtemps plébiscitées. L'amélioration des connaissances sur la faune chassable et la biodiversité dans son ensemble passe aussi par des études scientifiques coordonnées par la FRC comme celle sur la diversité génétique du Cerf élaphe sur toute la région Centre Val de Loire, étude menée par des scientifiques généticiens de haut vol, ou encore le suivi de la migration des pigeons ramier qui hivernent par plusieurs dizaines de milliers dans notre région. Riche de connaissances et de savoir faire acquis par l'ensemble des fédérations de la région, la fédération régionale, conformément à ses statuts, réalise, pour le compte des départements, divers outils pour permettre une sensibilisation de tout public à grande échelle sur la biodiversité d'une manière générale, la nécessité de la préserver et les moyens que chaque citoyen peut mettre en œuvre. Du partage des connaissances via des fiches techniques issues des données collectées par les fédérations et l'ONCFS, est à la disposition de tous via Internet, aux panneaux pédagogiques sur la biodiversité ordinaire mis à disposition sur simple demande auprès des fédérations, la FRC poursuit depuis maintenant près de 18 ans, ses actions en termes d'information et d'éducation à la nature. De supports ludiques utilisables par les techniciens lors de leurs animations nature au sein des écoles ou auprès du grand public, sont d'ailleurs actuellement en cours d'élaboration. Une mission méconnue de la FRC consiste en la coordination de projets régionaux avec l'appui logistique et technique des fédérations départementales. A ce titre, elle est interlocutrice privilégiée pour l'étude de faisabilité d'une plateforme venaison qui démarre en avril de cette année, financée par le Conseil régional. L'objet de cette étude, outre le développement d'une filière locale et de produits régionaux à base de viandes de gibier, est de répondre à une demande de services aux chasseurs pour valoriser leur venaison dont ils ne savent pas toujours quoi faire ou éliminer leurs déchets carnés issus de la chasse. Enfin tous les chasseurs connaissent l'opération « la chasse à la cartouche usagée ». Cette opération, lancée depuis maintenant 10 ans, est coordonnée depuis le départ par la Fédération régionale. Sur la saison 2016-2017, ce sont près de 13 tonnes qui ont été collectées puis recyclées ; ce chiffre ne cesse d'augmenter année après année !! C'est un véritable succès et une reconnaissance du comportement écocitoyen des chasseurs !*

*Au niveau de notre département, l'actualité a été également très dense. Je ne dévoilerai pas les propos des Présidents de commissions qui vont s'exprimer mais j'insisterai sur certaines opérations qui ont été marquantes.*

*Les chasseurs ont du cœur a été un vrai succès, la presse et les médias locaux ont bien relayé l'information. C'est vraiment une nouveauté, offrir la venaison de notre terroir, préparé par le centre de formation des apprentis sous l'égide de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Un partenariat est engagé et bien sûr, débouchera sur des actions pérennes. Bravo et merci à tous ceux qui ont permis de mettre en avant que les chasseurs savent aussi être sensibles à la misère et aux plus démunis.*

*2017 aura été aussi l'année de validation de notre plan de chasse triennal. Dispositif qui permet aux présidents de chasse une certaine souplesse dans la réalisation des prélèvements. Même si ce procédé montre quelques petites faiblesses, c'est un formidable outil apprécié par l'ensemble des chasseurs du Loiret. N'oubliez pas que vous avez des obligations en matière de plan de chasse : le renvoi obligatoire du bilan de votre saison de chasse, la réalisation des minimums et le respect bien sûr, des maximums. Ces impératifs peuvent être sanctionnés, avis aux amateurs !*

*Les locaux de la Fédération ont fait peau neuve. Les travaux prévus depuis plusieurs années ont été enfin réalisés. Vous avez maintenant un accueil plus chaleureux, plus sécurisé et fonctionnel. Les décors sont basés sur la forêt locale avec des bouleaux plantés ici ou là. Ces travaux étaient mentionnés dans notre schéma actuel, une opération de plus réalisée. C'est chose faite et chacun pourra à l'occasion d'une visite les découvrir et en profiter.*

*La fédération est en perpétuel mouvement. S'adapter, réagir, prévoir c'est la raison pour laquelle nous restructurons dès que nécessaire. Nous avons eu des départs à la retraite et vous avez vus arrivés notamment 2 nouveaux agents Thomas Dachary et Aurélien Gouron. Chacun a vu ses tâches précisées et ils ont découvert notre beau département avec ses chasseurs parfois si particuliers. Le service administratif avec ses départs lui aussi sera revu, réorganisé, relocalisé par pôle d'activités, pour que chacun, chacune, puisse travailler dans les meilleurs conditions. Mme Lesage que beaucoup connaisse déjà, prendra ses fonctions comme directrice le 1<sup>er</sup> août cette année et ne sera pas remplacée, décision juste et logique du Conseil d'administration qui veut réduire la charge salariale.*

*Nous avons eu 380 candidats à l'examen du permis de chasser, et 306 ont passé avec succès l'épreuve, soit un taux de réussite de 80,53%. Par rapport aux statistiques nationales nous sommes au-dessus du seuil qui est de 71,17 % de réussite. Je constate que nos formateurs locaux sont très performants et je ne peux que les féliciter. Dans toute la France, 26659 lauréats ont eu leur permis en poche en 2017, en légère augmentation de 517 par rapport à 2016. Il n'empêche que lors de la clôture de la chasse dans le Loiret, le nombre de validation du permis départemental a baissé de 1,7% soit 256 de moins qu'en 2016, les nouveaux chasseurs ne remplacent pas entièrement les départs. Je vous annonce aussi que des sessions de formation à la sécurité sont programmées cette année, elles sont destinées à tous les chasseurs sur une demi-journée et sont gratuites. Je vous invite à vous inscrire car trop d'accidents ont lieu chaque année.*

*Nous allons bientôt signer une convention de partenariat avec la gendarmerie. En effet nos agents travaillent déjà en étroite coopération avec les différentes brigades du département. Aussi il était nécessaire de formaliser cette association et nous avons convenu avec le général Segura commandant le groupement de gendarmerie de la Région Centre et du Loiret d'officialiser nos activités. Les gendarmes sont une aide précieuse dans la lutte du grand braconnage. Nous entretenons avec eux de bonnes relations et n'hésitons pas à nous déplacer dans les brigades pour initier les gendarmes à la police de la chasse.*

*Un clin d'œil aux chasseurs de Loire qui ont encore ramassé cette année pas moins de 106 m3 de déchets aux abords de ce magnifique fleuve avec presque 500 personnes de tous bords qui ont participé à ce nettoyage. Bravo et félicitations pour cette opération qui a pris une ampleur nationale relayée par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage sous la bannière « Fleuves et Rivières Propres »*

*Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique arrive à terme et le prochain devrait être validé dans les semaines à venir. Je vous invite à le découvrir avant la nouvelle saison de chasse car des modifications réglementaires seront applicables. Nous avons travaillé sur ce dossier très complexe depuis environ 18 mois, nos partenaires ont été très attentifs et force de proposition quant à l'écriture de ce document. Je les remercie sincèrement même si parfois les discussions ont été parfois âpres et difficiles. J'en profite pour féliciter Céline Lesage et Hubert Drouin qui ont mené d'une main de maître ce dossier sans ménager leur peine et leur temps.*

*Au niveau du petit gibier, le lièvre nous préoccupe beaucoup. L'inquiétant constat que nous faisons dans le Loiret est quasiment généralisé dans l'hexagone. J'en ai déjà parlé et je crois que le président de la Commission petit gibier abordera le sujet tout à l'heure, mais la prudence s'impose pour ce gibier qui est aussi le symbole de nos chasses de plaine. La perdrix grise voit ses effectifs de printemps sensiblement remontés là où des lâchers de renforcements d'été ont eu lieu. Maintenant il reste à surveiller sa reproduction pour compléter cette opération. Dans les cartons nous avons un projet de relancer la chasse du petit gibier en s'appuyant sur 3 volets distincts mais indissociables : la gestion des espèces, l'aménagement et l'attractivité des territoires tout cela couplé aux subventions.*

*Les nuisibles, non je dois dire les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, sont toujours en attente de l'arrêté ministériel pour le groupe 2 pour proroger celui en cours jusqu'au 30 juin 2019. L'arrêté ministériel devrait sortir car il est maintenant en consultation publique. Nous sommes toujours dans l'obligation et il est impératif de fournir le maximum d'attestations de dégâts pour prouver la nuisance de ces espèces. Je suis mandater par le Président de la commission nationale « petit gibier, nuisibles, agriculture » pour faire évoluer l'obtention de l'agrément de piégeage, que ce stage se déroule sur 8 heures au lieu des 16 heures actuellement. J'y travaille avec certaines associations de piégeurs. A l'heure de la simplification j'ai bon espoir d'arriver à mes fins dans une prochaine loi chasse*

*Pour le grand gibier les choses ne sont pas simples non plus. La population des grands cervidés est difficile à cerner car nous constatons des déplacements des populations ce qui rend le plan de chasse*

*difficilement réalisable par certains chasseurs. Mais pour une gestion saine de l'espèce, il faut avant tout prélever dans toutes les catégories (male, femelle et jeune). Les détenteurs de plan de chasse ont des droits mais aussi des devoirs et c'est la raison pour laquelle il faut impérativement respecter les règles, règles parfois demandées par les chasseurs eux-mêmes, je pense notamment aux ICE (indice de changement écologique). Ces indicateurs nous permettent de mieux appréhender les populations et donc d'affiner les propositions de demandes de plan de chasse afin de prélever sans mettre en difficulté la pérennité de l'espèce.*

*Du côté des sangliers, le nombre total des animaux prélevés dans le Loiret rejoint celui de l'année dernière à 2 individus prêts, c'est à dire 14322. Ce sont les prélèvements déclarés connus car nous ne connaissons pas les sangliers tués en mars, on peut penser qu'il y en a environ 1500 qui sont passés de vie à trépas pendant ce mois de destruction. J'espère que ce mois de mars deviendra un mois de chasse normal pendant lequel le bracelet sera obligatoire. Réforme que j'ai demandée, soutenue par l'ensemble des Présidents qui siègent au conseil d'administration de la Fédération Nationale et reprise par le Président Schraen. Ceci étant, la facture des dégâts toutes espèces confondues est lourde, trop lourde, elle dépasse le million d'Euros (1 062 000€ en 2017). Elle grève sérieusement le budget et met en péril à moyen terme l'équilibre financier de la fédération. Je vous donne quelques chiffres à ce sujet : 1438 ha détruits contre 1589 ha toutes espèces confondues l'année passée, et le sanglier est responsable de 85 % des dégâts. Toujours pour cette espèce, 300 ha de maïs grain détruit qui donnent un volume de 33000 quintaux. Une peu moins de surface qu'en 2016 mais avec de meilleurs rendements, nous observons un volume supérieur de 3000 quintaux. Malheureusement pour nos amis agriculteurs, nous profitons des prix bas des céréales. Je n'ose pas penser aux prix de 2012, nous avons indemnisé à 19 € le quintal cette denrée contre 10,40 € cette année. Je vous laisse le soin de calculer le pourcentage de variation et la somme totale que nous aurions dû verser avec ce prix-là. Dans ces conditions la chasse dans notre département aurait pris un virage sans précédent avec une augmentation considérable de notre permis et diverses taxes. Pour l'instant nous n'en sommes pas là, mais il nous faut trouver d'autres ressources et c'est la raison pour laquelle j'ai évoqué au cours de 3 réunions délocalisées dans les zones noires et rouges une contribution HA. Avec le zonage actuel, imposé, je le rappelle par le plan national de maîtrise du sanglier, 11 communes noires et rouges du département concentrent 34 % des surfaces détruites. Le trésorier vous présentera un budget prévisionnel 2018/2019 avec ce nouveau paramètre. Malheureusement, nous en sommes là et ce n'est pas de gaieté de cœur. Le constat est amer, nous n'arrivons pas à baisser (avec la volonté de quelques-uns) cette population de sanglier. Je vous le dis et redis depuis plusieurs années, chasser la bête noire sans aucune restriction. Il nous faut revenir à un seuil supportable et ce n'est pas le cas en ce moment. De plus nous avons une politique de prévention très importante dans le Loiret. Je me dois de féliciter certains agriculteurs de leur investissement dans la protection de leur culture par des clôtures électriques. 78 agriculteurs se protègent eux-mêmes pour une longueur de 235 kms, le matériel étant fourni par la fédération. La longueur totale des clôtures mise en place dans notre département avoisine les 400 kms, (100 kms posées et entretenues par une entreprise locale, l'association de développement du sullylois, et environ 65 kms en convention tripartite, chasseurs, agriculteurs et fédération. Merci à tous ceux qui s'investissent et sont sensibles à cette problématique dégâts. Un grand bravo et félicitation à David Barbier qui s'occupe de ce dossier très délicat, au contact direct avec les agriculteurs qui sont parfois très exigeant mais je peux les comprendre, la situation est quelque fois tendue et complexe. David aura la responsabilité du service technique à partir du 01 aout prochain.*

*Je remercie toute l'équipe, personnel et élus, qui travaillent au service des chasseurs. Ils réalisent leurs activités souvent dans des conditions difficiles. Nous devons les respecter car ils donnent sans compter et quelquefois au détriment de leur vie familiale.*

*La chasse française aborde un virage important qui s'inscrira dans l'histoire, et nous devons nous adapter pour que perdure cette activité et faire face à nos obligations, nous avançons à grands pas. Aujourd'hui nous sommes reconnus comme des acteurs incontournables de la biodiversité. Certaines décisions sont difficiles à prendre mais nous ne devons pas rester au bord du chemin. J'espère et je souhaite que tous, vous compreniez qu'il ne faut pas manquer ce rendez-vous. J'ai bon espoir et confiance en vous. Merci de votre attention. »*

Avant de reprendre le cours de l'assemblée, le Président remercie Madame Véronique GATELLIER qui a souhaité quitter la FDC45 après 40 années au service des chasseurs du Loiret, et André LUTUN qui a fait valoir ses droits à la retraite et quittera ses fonctions le 31 juillet 2018.

Le Président MACHENIN appelle la candidature de scrutateurs. Messieurs Robert CHAMBON, François POINTEAU, Jean Pierre DELALOY sont alors nommés.

### **INTERVENTION DE M. JEAN-NOEL CARDOUX**

M. CARDOUX, Sénateur, Président du Groupe d'Etude Chasse et Pêche au Sénat, s'associe au Président Machenin pour féliciter et remercier Véronique Gatellier et André Lutun pour les années passées à la FDC45.

Il fait ensuite un point sur l'ensemble des dossiers nationaux qui occupent au jour le jour le groupe, à commencer par les récents évènements en forêt de Compiègne où il a fallu être réactif pour défendre les intérêts de la vénerie mais également de tous les modes de chasse. Il insiste sur la nécessité de tenir une position forte pour faire face aux opposants de la chasse qui aujourd'hui ne manquent pas d'audace pour mettre à mal notre passion.

Il fait également référence à la récente étude de l'ANSES sur les risques liés à la consommation de viande de gibier. Ce sont des attaques permanentes qui nécessitent d'être vigilant et réactif.

M. CARDOUX souligne ensuite la fracture actuelle entre le monde rural et les territoires urbains et souligne qu'il est important que les acteurs du monde rural (chasseurs, agriculteurs...) ne s'opposent pas mais au contraire fassent des efforts mutuels pour sauver « la vie à la campagne ».

Pour terminer son propos, il fait un point sur la réforme à venir avec notamment l'incompréhension relayée par les médias sur le permis à 200 €. Il faut mesurer cette réforme avec le recul nécessaire en intégrant tous les paramètres, que ce soit les contraintes financières des FDC, les risques sanitaires réels, mais également l'avenir de l'ONCFS, son financement et l'importance de maintenir une Police de l'environnement au plus proche du terrain.

Le plan Loup et la problématique des enclos, freins à la libre circulation de la faune, sont également des dossiers en cours de travail au sein du Groupe Chasse au Sénat.

### **COMPTE RENDU FINANCIER**

Monsieur TEIXEIRA, présente les comptes de l'exercice 2016/2017 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Il commence par le budget général, puis le budget dégâts et termine par le bilan (documents joints en annexe).

Monsieur TEIXEIRA donne ensuite la parole à Monsieur BILLEREAU, Commissaire aux Comptes. Ce dernier précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2016/2017 sans aucune remarque.

### **POINT SUR LE BUDGET EN COURS**

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2017/2018 au 31 mars.

### **PROJET DE BUDGET 2018/2019**

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget général puis le projet de budget dégâts établis par le Conseil d'Administration (documents en annexe). Ce budget est établi avec une estimation de baisse de permis de 2.7%.

Pour le budget dégâts, Monsieur TEIXEIRA explique que le CA de la FDC45 a tenu à présenter un budget à l'équilibre, et présente ainsi deux propositions distinctes qui seront mises au vote.

Proposition 1 : maintien du timbre sanglier à 28 €, passage du bracelet sanglier à 40 €.

Proposition 2 : maintien du bracelet sanglier à 20 €, passage du timbre sanglier à 37 € et instauration d'une contribution territoriale sur les communes en zone noire et rouge, à savoir 4 €/ha bois et landes pour la zone noire, et 2 € pour la zone rouge (*10 ha autres que bois et landes, sauf étang, équivalent à 1 ha de bois*).

### **PROJET DE NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR**

Suite à la publication de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2018, Madame LESAGE présente le projet de nouveaux statuts de la FDC45 en précisant les principales évolutions notamment quant aux modalités d'élections et détaille les 2 points devant être précisés par l'assemblée, à savoir le nombre d'administrateurs (point 32 des nouveaux statuts) et la composition du conseil d'administration (point 34 des nouveaux statuts).

Ensuite elle présente le projet de règlement intérieur de la structure qui prend en compte les évolutions ci-dessus.

Madame LESAGE présente ensuite le bulletin de vote qui comprend au total 7 points distincts.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Plusieurs Présidents de Commission présentent rapidement le bilan de l'année écoulée et les projets en cours ou à venir : Grand Gibier, Schéma départemental de gestion cynégétique, Petit Gibier, Prédation, Communication, Gibier d'eau et oiseaux migrateurs.

### **REMISE DES MEDAILLES**

Monsieur MACHENIN remet les médailles de la Fédération à 3 personnes, Monique SENEÉ, Roland TESSIER et Véronique GATELLIER.

### **DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE**

Monsieur MACHENIN détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président propose de répondre à quelques questions d'ordre général.

Monsieur GOIRAND, président de l'ACC45, souligne son mécontentement quant à la tenue du vote et l'impossibilité de poser des questions en amont. Il regrette le manque de transparence de la FDC sur l'instauration de la contribution hectare. Il souhaite également que soit communiqué le nombre de voix exprimées par les élus de la FDC suite aux pouvoirs des chasseurs reçus au siège de la FDC45. Monsieur GOIRAND précise qu'il est plus favorable aux interventions ciblées qu'à la mise en place d'une contribution territoriale généralisée. Il demande également que soit communiqué le nombre de sangliers prélevé par les Louvetiers lors des tirs de nuit.

Monsieur MACHENIN répond que le retour de la contribution territoriale a été annoncé lors des 3 réunions délocalisées qui se sont tenues en octobre 2017 à Dammarie en Puisaye, Gien et Montereau, réunions auxquelles des membres de l'ACC45 ont assisté. Il regrette que ces échanges n'aient pas eu lieu avant cette assemblée.

Monsieur PINON, de Sainte Geneviève des Bois, regrette l'impossibilité pour les territoires sans plan de chasse de chasser le sanglier.

Monsieur MACHENIN répond qu'il est possible à tout territoires adhérent à la FDC45, avec ou sans plan de chasse, de prélever des sangliers à condition d'être à jour de sa cotisation au titre du plan de gestion sanglier en vigueur. Il rappelle également que le mois de mars est un mois de destruction de l'espèce à tir et qu'il n'y a alors pas à apposer de bracelet aux sangliers prélevés.

Madame GUILLAUMIN, précise qu'en tant qu'adhérente de l'ACC45, c'est elle qui était présente à la réunion de Dammarie en Puisaye, et qu'elle y avait annoncé son désaccord quant à l'instauration de la contribution territoriale et proposé des alternatives. Elle rappelle que lors de cette réunion elle avait déjà demandé que soient communiqués les chiffres sur les prélèvements de sangliers par les Lieutenants de Louveterie lors de leur sortie de nuit.

Monsieur MACHENIN laisse la parole à Monsieur BEAUSSANT, Directeur Départemental des Territoires, qui informe que les chiffres exacts seront communiqués, en précisant qu'en 2017 il y a eu environ 20 sorties de nuit et moins de 40 sangliers prélevés par les Lieutenants de Louveterie sur l'ensemble du département du Loiret.

Monsieur FERRARY, détenteur de droit de chasse à La Bussière, souligne le partenariat efficace mené depuis 4 ans avec la FDC et les agriculteurs locaux qui a abouti à une réelle baisse des dégâts sur le secteur. Il précise que lors de la saison 2017/2018 la pression de chasse a été maintenue et que très peu de sangliers ont été vus et donc prélevés. Il annonce son désaccord avec la mise en place de la contribution territoriale si celle-ci devait être adoptée suite au vote.

Monsieur MACHENIN regrette la remise en cause par Monsieur FERRARY de la convention tripartite qui faisait figure d'exemple dans le département. Il rappelle également que le zonage et la contribution territoriale restent des leviers modulables et évolutifs d'une année sur l'autre.

Monsieur GUYON, Président de la section Loiret du CNB, rappelle l'existence de l'association et sa composition. Il souhaite profiter de cette assemblée pour lancer un appel aux détenteurs afin que ceux-ci ouvrent d'avantage leurs territoires aux Bécassiers. Il souligne également le partenariat en place avec la FDC45, que ce soit en matière de communication ou en termes de suivi des populations.

Monsieur MACHENIN soutient cet appel et s'associe à Monsieur GUYON pour souligner le partenariat en place.

### **RÉSULTATS DU VOTE**

Le Président communique les résultats des votes.

#### **Comptes de l'exercice 2016/2017**

Les comptes sont adoptés avec 4332 voix pour et 3 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte général aux réserves est adoptée avec 4331 voix pour et 4 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte dégâts aux réserves est adoptée avec 4217 voix pour et 117 contre.

#### **Projet de budget 2018/2019**

Le projet de budget général est adopté avec 4196 voix pour et 69 contre.

Le projet de budget dégâts est adopté avec la proposition 2 avec 3454 voix pour, 657 voix pour la proposition 1 et 219 contre.

#### **Projet de Statuts FDC 45 - 2018**

Le projet de Statuts est adopté avec 4216 voix pour et 119 voix contre

#### **Projet de Règlement Intérieur FDC 45 - 2018**

Le projet de Règlement Intérieur est adopté avec 4306 voix pour et 29 voix contre

### **INTERVENTIONS DE MICHEL MASSON**

Monsieur MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture, débute son propos en apportant son soutien au monde de la chasse face aux attaques auxquelles il doit faire face ses derniers mois.

Il regrette néanmoins les récents propos tenus par le Président de la FNC à l'encontre du monde agricole à travers des dossiers d'actualités et rappelle les intérêts communs que tous les acteurs du monde rural se doivent de défendre ensemble.

Il fait ensuite un point sur les dégâts de gibier aux cultures agricoles, liés à l'évolution du prix des denrées. Il regrette à ce sujet le manque de responsabilité d'une poignée de détenteurs de territoires qui mettent à mal l'équilibre agro-cynégétique à travers une gestion inadaptée des populations, sans omettre les risques qu'encourent les mondes cynégétique et agricole si une épizootie devait arriver. Il souhaite qu'une pression soit faite sur ces quelques territoires, afin qu'ils ne ternissent pas les valeurs communes que partagent ces deux mondes.

Il clos son propos en alertant sur la chute du nombre de chasseurs qui sont aujourd'hui avec les agriculteurs les garants de la gestion des milieux naturels.



## **INTERVENTIONS DE MONSIEUR LE PREFET DU LOIRET**

Monsieur le Préfet du Loiret, remercie Monsieur MACHENIN pour son invitation et se félicite des échanges permis au cours de cette assemblée.

Le premier point abordé concerne la gestion des populations et le plan national de maîtrise du sanglier. Il souligne la situation à ce jour inacceptable dans le département, malgré la mobilisation de tous. Les efforts engagés doivent être pérennisés et il demande à ce que chacun s'investisse afin de réduire les populations de sanglier, et ainsi faire diminuer les dégâts agricoles, limiter les collisions et anticiper une éventuelle crise sanitaire.

Concernant le plan de chasse grand gibier, M. Le Préfet tient à rappeler que si le plan de chasse triennal a pour objectif « souplesse » et « meilleure gestion », il va de soi que les détenteurs ont également leur part de responsabilité dans l'utilisation de l'« outils ». Il appelle les chasseurs à s'impliquer dans le suivi des populations à travers les ICE mis en place par la FDC et ses partenaires, pour travailler ensemble à une gestion efficace des populations.

Monsieur le Préfet clos son propos en soulignant et saluant le travail de concertation qui a eu lieu depuis début 2017 pour l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 3 dont la version aboutie sera présentée en CDCFS le 2 mai.

Le Président MACHENIN, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

\*\*\*

### Compte de résultat simplifié 2016/2017 (€)

	<i>GENERAL</i>		<i>DEGATS</i>	
	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>
<b>DEPENSES</b>				
Achats	145 285 €	118 718 €	1 021 905 €	1 143 397 €
Services Extérieurs	118 800 €	89 860 €	14 300 €	6 442 €
Autres services extérieurs	415 930 €	404 201 €	242 500 €	283 788 €
Taxes	89 599 €	87 931 €	19 536 €	19 710 €
Personnel	979 384 €	954 931 €	273 315 €	273 499 €
Charges gestion courante	182 967 €	172 913 €	33 885 €	28 577 €
Charges exceptionnelles	- €	157 €	- €	- €
Amortissements, provisions	361 641 €	362 521 €	238 348 €	590 392 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 293 606 €</b>	<b>2 191 232 €</b>	<b>1 843 789 €</b>	<b>2 345 805 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Ventes	288 900 €	297 490 €	1 491 412 €	1 605 716 €
Autres produits	1 647 461 €	1 654 809 €	62 000 €	85 550 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	326 371 €	334 576 €	289 964 €	391 278 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 262 732 €</b>	<b>2 286 875 €</b>	<b>1 843 376 €</b>	<b>2 082 544 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-30 874 €</b>	<b>95 643 €</b>	<b>-413 €</b>	<b>-263 262 €</b>

#### Résultat global 2016/2017

<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>+ 95 643 €</b>
<b>RÉSULTAT DÉGÂTS</b>	<b>- 263 262 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>- 167 619 €</b>

*Le budget « Général » a été bien maîtrisé puisque les dépenses ont été réalisées à 96 % (- 102 374 €) et le prévisionnel des recettes a été atteint (101 % soit + 28 241 €). Il n'y a pas d'écart significatif par rapport au projet de budget, cependant, des économies ont été réalisées sur le carburant (- 5 119 €), la maintenance informatique (- 11 718 €) et les affranchissements (- 7 141 €). De plus, certaines dépenses n'ont pas été totalement réalisées notamment les autres achats (- 15 353 €) et les autres prestations diverses (- 17 491 €).*

*Concernant le budget « Dégâts », les dépenses ont été réalisées à 127 % soit + 502 016 € par rapport au prévisionnel. Ce dépassement est lié aux indemnisations (+ 129 326 €) et à la provision (+ 352 044 €) des dégâts ainsi qu'aux honoraires des estimateurs (+ 24 391 €) qu'il est difficile d'estimer au moment de l'élaboration du projet de budget. Ces dépenses sont en partie compensées par les recettes qui ont été meilleures que le prévisionnel, + 114 304 € pour les ventes de bracelets grands gibiers et sangliers, + 24 279 € pour la quote-part FNC perçue sur la vente des timbres grands gibiers nationaux et + 101 811 € pour la reprise provision dégâts 2015/2016.*

## Projet de budget 2018/2019 (€)

DEPENSES	GENERAL	DEGATS	
		Proposition 1	Proposition 2
Achats	118 608 €	1 132 392 €	1 132 392 €
Services Extérieurs	105 405 €	5 120 €	5 120 €
Autres services extérieurs	416 980 €	281 700 €	281 700 €
Taxes	85 431 €	18 218 €	18 218 €
Personnel	922 283 €	270 540 €	270 540 €
Charges gestion courante	170 592 €	55 281 €	55 281 €
Amortissements, provisions	298 016 €	318 450 €	318 450 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 117 315 €</b>	<b>2 081 701 €</b>	<b>2 081 701 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Ventes	274 872 €	1 687 318 €	1 650 418 €
Autres produits	1 583 388 €	82 000 €	82 000 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	293 299 €	351 845 €	351 845 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 151 559 €</b>	<b>2 121 163 €</b>	<b>2 084 263 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>34 244 €</b>	<b>39 462 €</b>	<b>2 562 €</b>

*Le projet de budget « Général » 2018/2019 a été établi avec une baisse des ventes de permis de 2,7 % pour les vignettes départementales et de 2,5 % pour les vignettes nationales. Cependant, la baisse des charges de personnels et les dépenses maîtrisées permettent d'équilibrer le budget en maintenant les cotisations à leur niveau actuel. Seul le prix de l'assurance est revu à la hausse (20 € au lieu de 18 €) suite à l'augmentation de l'assureur.*

*Le projet de budget « Dégâts » 2018/2019 a été étudié avec une baisse des ventes de timbres sangliers de 2,2 % et un maintien des prix des bracelets Grands Gibiers, faisant ressortir un résultat largement déficitaire (-200 000 €). Etant donné les réserves du budget « Dégâts » qui n'atteignent plus le montant recommandé par la fédération nationale, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter les recettes afin de présenter un projet de budget à l'équilibre et de proposer 2 solutions de financement qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale :*

*Proposition 1 : augmentation du bracelet sanglier de 20 € (40 € au lieu de 20 €).*

*Proposition 2 : augmentation du timbre sanglier de 9 € (37 € au lieu de 28 €) et contribution hectare sur les zones rouges (2€) et noires (4€) du zonage sanglier.*

\*\*\*